



Compromis de vente et fin de bail urgent

Par **lyreco**, le **22/12/2010 à 15:05**

Bonjour,rnonjour,rnrnnous sommes locataires dans une maison - notre fin de bail est 1 mars le propriétaire nous a donné notre congé pour fin fevrier 2011 - nous avons signé un compromis de vente comment cela se passe t il si nous ne pouvons ammenager dans notre maison acheté qu apres la date de fin de bailrnde plus mon épouse est enceinternil nous oblige aussi un huissier pour le etat des lieux alors qu il n y en avait pas pour l entree qui paie les fraisrnc 'est une location de maison meublée.rnrnmerci de votre precieuse aide nous sommes bien inquiets

Par **fabienne034**, le **22/12/2010 à 16:53**

pas d'état des lieux d'entrée= pas d'état des lieux de sortierrnnpour tout savoir sur le congé du bailleur:rnrn<http://www.fbis.net/lettreslocatairesproprietaires.htm>rnrnil faut exiger que les délais soient respectés sur le compromis de venterrnnpour tout savoir sur le compromis de venterrn<http://www.fbis.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **Marion2**, le **22/12/2010 à 17:18**

[citation]**pas d'état des lieux d'entrée= pas d'état des lieux de sortie rnrn**[/citation]rnrnIl n'a pas été dit clairement qu'il n'y a pas eu d'état des lieux d'entrée !rnrnOn peut comprendre également qu'il n'y avait pas d'huissier pour l'état des lieux d'entrée.